



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

à la Décision d'Exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République d'Haïti pour 2022

Document d'action *Edikasyon pou viv ansanm – Éducation pour vivre ensemble (I)*

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVDCI - Europe dans le monde..

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Edikasyon pou viv ansanm – Éducation pour vivre ensemble (I) NDICI LA/2022/44042 - ACT-61477 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui Initiative Équipe Europe : Éducation - Haïti
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée aux endroits suivants : République d'Haïti. Département du Nord-Est et le Grand Sud (Départements de Grande Anse, Nippes et Sud)
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel Haïti sous instrument IVDCI 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Objectif spécifique 1 de la Priorité 2 du PIP: Développement humain Renforcer la gouvernance de l'éducation à tous les niveaux, y compris la formation professionnelle Résultats attendus : a) La gestion du système éducatif est améliorée. b) L'éducation publique est accessible à tous, avec attention particulière aux filles. c) Un modèle de gouvernance publique-privé est mis en œuvre. f) L'accès et la qualité du secteur de la formation professionnelle est améliorée et plus cohérente avec les besoins de compétences de l'économie haïtienne.
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Éducation (110), formation technico-professionnelle (113)

7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal: ODD 4 (éducation de qualité) Autres ODD importants et, le cas échéant, cibles: ODD 5 (égalités entre les sexes), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 10 (inégalités réduites), ODD 13 (climate change), ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces)			
8 a) Code (s) CAD	Code 11110 – Politique éducative et gestion administrative – 17% Code 11120 – Établissements d’enseignement et de formation – 28% Code 11330 – Formation professionnelle – 55%			
8 b) Principal canal de distribution @	Organisations non gouvernementales - 11003			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Éducation			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	entrepreneuriat numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	création d'emplois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	compétences/compétences numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	services numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: transports		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	contacts interpersonnels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	énergie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020141-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: EUR 18 000 000,00</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE EUR 18 000 000,00</p> <p>L'action contribue aux produits de la logique d'intervention de la TEI suivants : « les parents et les collectivités locales sont renforcés dans leur fonction de contrôle du fonctionnement du système éducatif » ; « le pilotage du système est basé sur des données probantes », « l'accès à l'éducation est amélioré et sécurisé » et « la qualité du secteur de l'enseignement technique et professionnelle (ETP) est plus cohérente avec les besoins de compétences de l'économie haïtienne ». L'action est complémentaire à d'autres menées par l'Espagne (11 M €) et par la France (3 M €), contribuant aussi aux produits mentionnés.¹</p>
-------------------------------	---

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Modalité du projet</p> <p>Gestion directe par :</p> <p>- Subventions</p>
--	--

1.2 Résumé de l'Action

L'action décrite ici fait partie intégrale de l'initiative Team Europe (TEI) et contribue à son objectif général, à savoir faire de l'éducation le levier qui impulse un *vivre ensemble* constructeur de la cohésion sociale, tant nécessaire pour attaquer les racines profondes de la crise aiguë instaurée actuellement dans le pays. L'impact visé par l'action est *que le système éducatif répond mieux aux besoins de la société avec la participation de ses acteurs.* (effets espérés de la logique d'intervention de la TEI)

L'action s'encadre avec l'objectif spécifique 1 *Renforcer la gouvernance de l'éducation à tous les niveaux, y compris la formation professionnelle*, de la Priorité 2 du PIP: *Développement Humain* et contribue au progrès d'Haïti vers l'accomplissement de l'ODD 4 (plus concrètement l'ODD 4.4 : augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi,

¹ A travers l'Agence espagnole de coopération au développement (AECID) et l'Agence française de développement (AFD), respectivement.

à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat), l'ODD 13 (pour mieux renforcer la résilience des écoles face au changement climatique) et l'ODD 16 (avec accent sur l'ODD 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions).

Dans un contexte de crise entraînant la détérioration du système éducatif, cette action assure le nexus humanitaire-développement-paix en adressant des défis immédiats (si bien le séisme d'août 2021 a affecté la continuité des services scolaires pour 307 000 élèves et que 1 250 écoles ont été endommagées ou effondrées, l'appui fourni actuellement n'arrive à couvrir que 26% des écoles affectées) et des défis structurels (une décentralisation de la gouvernance inachevée qui empêche les structures déconcentrées d'exercer leur rôle d'inspection et accréditation des établissements scolaires et aux structures de gestion de proximité² de jouer leur rôle dans le contrôle des services d'éducation ; une formation technico-professionnelle obsolète qui ne couvre pas les besoins du marché de l'emploi).

L'action s'appuie sur l'engagement de l'UE et de ses États membres dans le secteur de l'éducation et est structurée en trois composantes interdépendantes comme suit :

- Composante 1 – Renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif : concentrée en 1) l'amélioration de la capacité des structures déconcentrées du MENFP dans le département du Nord-Est à assurer leur fonction d'encadrement administratif et pédagogique et leur rôle de régulation du système ; 2) promouvoir l'implication des structures locales de gestion des écoles pour soutenir un cadre de suivi efficace dudit département; et 3) l'amélioration de la capacité du MENFP à élaborer des politiques publiques fondées sur des données factuelles basées sur la collecte permanente de données.
- Composante 2 – Amélioration de l'accès à l'éducation inclusive dans les zones affectées par le séisme : articulée avec le Plan de Relance de la Péninsule Sud (PRIPS) afin de soutenir la stratégie d'inclusion et de protection sociale du secteur de l'éducation en permettant la reprise des activités scolaires à travers la construction d'écoles appropriées ou la réhabilitation des structures endommagées qui seront plus efficaces et résilientes face au changement climatique et aux désastres naturels. Le soutien à la (re)construction d'infrastructures favorisera la résistance aux catastrophes et viendra en complémentarité de l'aide humanitaire de l'UE et de la mesure spéciale adoptée en matière d'appui au retour à l'école en réponse au séisme d'août 2021.
- Composante 3 – Amélioration de la pertinence des compétences techniques et non techniques acquises par les bénéficiaires de la Formation Technico-Professionnelle (FTP) en cohérence avec les besoins de l'économie haïtienne : qui vise à mieux aligner la FTP sur la demande actuelle et future du marché du travail en Haïti et comprendra le renforcement des compétences techniques et technologiques des enseignants au niveau national, la création de nouvelles filières inclusives pour lesquelles il existe une demande du marché et le développement d'une offre accrue de programmes de FTP en partenariat avec les parcs industriels du département du Nord-Est, afin de faciliter l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes, notamment des filles et des femmes.

L'action est alignée sur les politiques haïtiennes sectorielles et sous-sectorielles suivantes : le Plan Stratégique Sectoriel (Plan Décennal d'Éducation et de Formation – PDEF (2020 - 2030)), la Politique Nationale de Formation des Enseignants et du Personnel d'Encadrement (PNF-EPE) (2018), la Politique Nationale d'Accréditation des Écoles Privées, la Politique Nationale de Gestion de proximité en milieu scolaire (2022), le Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) (2022), le Plan Stratégique de l'Institut National de la Formation Professionnelle (2018 - 2028) et la Contribution Déterminée Nationale (CDN) d'Haïti en matière de résilience au changement climatique.³

Ce programme de nature holistique serait complété par une deuxième phase à engager ultérieurement et consistant à continuer l'appui à la gouvernance financière du secteur de l'éducation abordée dans le cadre de la coopération en cours ; contribuer à l'amélioration de la qualité du système à travers l'appui à la réforme globale du curriculum et l'accréditation des enseignants ; et entamer le dialogue politique sur des réformes essentielles.

² Les « structures de gestion de proximité » visées par le projet incluent les structures de participation communautaire et les structures des collectivités territoriales impliquées dans la gestion des écoles, tel que les conseils d'école, les associations de parents d'élèves, les conseils des élèves, les commissions municipales de l'éducation, ou encore les Tables de Concertation Départementale.

³ Le PDEF et le PRIPS ont été appuyés par le soutien de l'UE.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Haïti, le pays le plus pauvre de l'Amérique latine et des Caraïbes et seul pays "le moins avancé" (PMA)⁴ de l'hémisphère occidental, traverse depuis 2018 une des pires crises politique, économique et sécuritaire de son histoire récente. Cette situation prolongée de fragilité crée une impasse extrêmement préjudiciable dans laquelle des mesures urgentes de stabilisation ne sont pas prises, tandis que les institutions de l'État sont davantage démantelées – absence de conseil constitutionnel, d'Assemblée parlementaire, de Sénat fonctionnel et d'une commission électorale crédible –, et les tensions montent à mesure que la légitimité de l'actuel gouvernement de transition est remise en question. Aucun accord sur une feuille de route vers des élections se profile à l'horizon.

Pendant que les pourparlers politiques s'enchaînent, les défis économiques, sociaux, sécuritaires et climatiques s'amplifient. L'inaction mène à une crise économique dans un contexte déjà préoccupant de croissance négative⁵, d'endettement élevé, de pénuries de carburant liées à la rareté des devises étrangères, et d'un taux d'inflation qui a atteint le 29%⁶. Cette conjoncture fragilise davantage l'État et limite sévèrement ses capacités à fournir des services de base à la population haïtienne, ainsi que sa résilience aux fréquents chocs extérieurs, tel le séisme d'août 2021. Haïti reste un des pays les plus vulnérables au changement climatique (168^e sur 182 sur l'index ND-GAIN)⁷.

Plus de la moitié des haïtiens survit actuellement en dessous du seuil de pauvreté⁸, alors que 4,5 millions (45%) d'habitants se trouvaient déjà en situation d'insécurité alimentaire aigüe avant le déclenchement de la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Le taux d'emploi est très faible et l'industrie locale quasi inexistante, minée par la forte instabilité et donc une importante fuite de capital, de cerveaux et des entreprises. L'insécurité grandissante (enlèvements, tirs armés, vols, agressions), notamment dans certains quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, contribue à l'enclavement des populations, au sentiment d'abandon par les élites et les institutions et à l'extension des zones de non-droit, contrôlées par les groupes armés et privées des services de base. De telles circonstances génèrent l'éclatement des familles et la fissuration de la société, les premières victimes étant les enfants et jeunes privés d'éducation et d'initiatives valorisantes au sein de la société ; initiatives cruciales pour créer une confiance en l'avenir et garantir la cohésion sociale. Cette conjoncture de pauvreté, d'absence d'accès aux services sociaux et d'absence des institutions publiques bénéficie l'expansion de groupes armés, qui visent particulièrement les jeunes les plus précaires.

Dans cette situation, le contrat social entre le peuple et le gouvernement, ainsi qu'entre différents groupes de haïtiens, brisé depuis longtemps, se fragilise davantage. En effet, l'absence historique de vivre ensemble⁹ demeure le fondement profond de la crise aigüe instaurée actuellement dans le pays. La difficulté de construire un espace commun sur la base d'une vision partagée ne fait qu'accentuer les contradictions entre les acteurs de la société haïtienne. Sur base de l'expérience de la construction européenne, l'UE et ses États Membres (EM) partent du principe que *le vivre ensemble* ne pourra se construire qu'à travers l'éducation. Seul un système éducatif de qualité, égalitaire et inclusif favorisera la transmission des connaissances et des valeurs permettant de former le citoyen de demain capable de construire une Haïti démocratique, stable politiquement et jouissant d'une prospérité socio-économique durable.

⁴ "Least Developed Country", selon les critères de l'ONU. En 2020 Haïti comptait avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 1149.50 \$ US et un indice de développement humain le classant 170^e sur 189 pays.

⁵ -1.5% en 2019, -3.3% en 2020 et -1.8% en 2021 : une période de récession jamais enregistrée par l'économie depuis le coup d'État 1991.

⁶ Juin 2022.

⁷ [Rankings // Notre Dame Global Adaptation Initiative // University of Notre Dame \(nd.edu\)](#)

⁸ Selon les dernières estimations de la Banque Mondiale (BM), le taux de pauvreté de 2021 serait de 52,3%, en utilisant un seuil de pauvreté des pays à revenu intermédiaire inférieur à 3,2 dollars (contre 51% en 2020). Haïti fait également partie des pays les plus inégalitaires de la région : les 20% les plus riches de sa population détiennent plus de 64 % de sa richesse totale, tandis que les 20% les plus pauvres en possèdent moins de 1%.

⁹ Groupe de conditions favorisant le respect des droits de l'autre, le respect de la dignité humaine, le droit à la reconnaissance et à la protection de la personne, le partage d'un espace commun accessible de manière égalitaire et entretenu entre tous et toutes, etc.

Conformément à son intérêt stratégique de promouvoir une Haïti stable et démocratique, la coopération de l'UE joue un rôle essentiel dans le soutien au fonctionnement de base de l'État haïtien. Ce soutien se concentre depuis longue date sur le renforcement de la transparence et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques (GFP), ainsi que sur la mobilisation des recettes domestiques – catalyseurs essentiels pour pérenniser le progrès –, notamment en vue de soutenir la prestation des services publics de base à la population haïtienne. L'éducation, élément clé du développement durable et de la stabilité, a été au centre de l'attention de l'UE et de ses États Membres au cours des périodes de programmation précédentes.

L'objectif de l'UE à travers la présente action est donc de relever les principaux défis immédiats et structurels du système éducatif haïtien, en accord avec les documents stratégiques internes.¹⁰ Les défis immédiats seront relevés grâce à une articulation entre aide d'urgence et aide structurelle en complément du soutien en cours de l'UE mis en place en réponse au tremblement de terre d'août 2021. L'engagement face aux défis structurels vise à :

1. Soutenir la qualité et l'amélioration de la gouvernance de l'éducation, particulièrement au bénéfice des jeunes, femmes et filles, en mettant l'accent sur la régulation et la surveillance du système éducatif au niveau plutôt décentralisé ;
2. Développer une initiative pilote de partenariat public-privé pour aligner la formation technico-professionnelle sur les demandes du marché du travail dans le département du Nord-Est d'Haïti, apportant ainsi l'expertise et le savoir-faire européens à la dynamique économique fructueuse générée par l'industrie de la région.

Cette approche 1) articule le lien entre l'aide humanitaire et le développement ; 2) s'appuie sur et complète les actions de l'UE en cours soutenant l'amélioration de la gouvernance financière du secteur de l'éducation ; et 3) permet des synergies avec les autres priorités du PIP, à savoir « Gouvernance démocratique, économique et financière » et « Territoires productifs et résilients », y compris à travers une approche géographiquement ciblée.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Nouveau Consensus Européen pour le Développement et, en particulier, de son volet "personnes-développement humain et dignité", qui exhorte l'UE et ses États membres à aider les pays partenaires à s'acquitter de leur responsabilité de renforcer ses politiques et la gouvernance pour la fourniture durable de services essentiels, afin de promouvoir l'accès universel à une éducation et une formation de qualité comme conditions préalables à l'employabilité des jeunes et au développement durable du pays.

Par ailleurs, un engagement renforcé dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle constitue l'un des axes clés pour répondre aux ambitions de l'UE concernant le Green Deal, la digitalisation, la croissance et l'employabilité durable, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, ainsi que l'égalité des sexes. Il s'inscrit directement dans l'objectif de consacrer 20% des ressources au développement humain, dont 10% à l'éducation.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Le système éducatif haïtien, en son état actuel, fait face à un grand nombre de besoins qui font que l'école ne permette pas à chacun de trouver son insertion dans la société haïtienne d'aujourd'hui et y apporter sa contribution au bien commun, à la construction d'une société juste et prospère, au *vivre ensemble* plus nécessaire que jamais. D'entre tous les défis du système éducatif, les suivants ont été considérés l'objet de cette action.

Défi immédiat : reprise intégrale des activités scolaires dans le sud du pays suite au séisme d'août 2021

Un an après le séisme du 14 août 2021, le cycle éducatif peine toujours à reprendre l'intégralité de ses activités. D'une part, en raison de la difficulté à trouver des financements pour la reconstruction d'infrastructures : sur les 1 250 écoles enregistrées comme endommagées ou effondrées (une de chaque trois des trois départements

¹⁰ The new European consensus on development: our world, our dignity, our future (2017); Communication from the Commission to the European Parliament and Council on Education in Emergencies and Protracted Crises (2018). Guidance Note Education (European Commission);

affectés), seul 26% ont trouvé un partenaire pour l'appui à la réhabilitation ou reconstruction.¹¹ La sécurité ou, dans les cas les plus extrêmes, l'existence même de l'entourage scolaire ne peut par conséquent être garantie. D'autre part, à cause des perturbations sous-jacentes, telles les fermetures d'écoles en raison de la COVID-19 qui ont occasionné d'énormes pertes d'apprentissage et fortement accentué les inégalités pour les enfants et les jeunes marginalisés, handicapés ou simplement touchés par les catastrophes et les déplacements. A cette difficile reprise des activités scolaires vient s'ajouter un défi de taille additionnel : l'abandon scolaire. Ce problème est encore plus accentué pour les filles, plus exposées aux risques d'abus, d'exploitation, ou de violences dans un contexte de crise post-catastrophe.¹²

Défis structurels :

L'accès équitable à une éducation de qualité est loin d'être garanti en raison de la prédominance d'établissements privés et d'une forte hétérogénéité en matière de qualité dans le système éducatif haïtien. Ainsi, seulement 15% du parc scolaire appartient à l'État, et deux extrêmes cohabitent au sein de l'offre privée : celui d'établissements d'excellence aux frais de scolarité très élevés, et celui de petites écoles proposant aux familles modestes une offre de mauvaise qualité. La faible couverture du système public participe à l'exclusion de la population la plus marginalisée et donc au creusement des inégalités.

Le problème d'accès est causé en partie par les défaillances en matière de gouvernance et pilotage du système éducatif haïtien. Le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle (MENFP) fait face à des difficultés pour accréditer les centres d'enseignement et assurer que les normes scolaires administratives et pédagogiques soient connues et appliquées. Par ailleurs, les structures déconcentrées du MENFP montrent des capacités limitées pour exercer leur rôle d'inspection des établissements scolaires, tant du point de vue administratif que pédagogique. Dans un contexte de déconcentration inachevée et une décentralisation jamais mise en œuvre, les conseils d'école (CE) ainsi que les commissions municipales d'éducation (CME) ne parviennent pas non plus à jouer leur rôle dans le contrôle des services d'éducation. Finalement, le système éducatif haïtien fait face à une faiblesse en termes d'exploitation des données disponibles, cruciale afin de permettre une analyse fine et une bonne allocation des ressources et des interventions, aussi bien entre les départements, qu'entre les établissements au sein d'un même département. Un recentrage du niveau central sur les fonctions stratégiques et un recentrage des niveaux déconcentrés sur les fonctions opérationnelles s'avère également nécessaire.

L'offre de formation technico-professionnelle (FTP) ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi. Le développement d'une offre de FTP et/ou d'une formation secondaire technique capable d'assurer l'insertion des jeunes et des femmes au marché de l'emploi s'avère impératif dans un contexte comme l'haïtien, où 55% de jeunes quittent le système scolaire sans avoir atteint la fin du cycle 3 du fondamental, et où seul 10% de ceux ayant entamé leur éducation achèvent le parcours scolaire (finalisation du secondaire).

Or, l'offre de FTP en Haïti se caractérise par une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins du marché de l'emploi. D'un côté, la formation impartie manque d'orientation et de pertinence. Les représentants du secteur privé et les syndicats des ouvriers ne participent pas dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes de formation et, en dépit d'être prévu dans la loi sur la formation professionnelle de 2018¹³, aucun mécanisme institutionnalisé est en place pour anticiper et orienter la prise de décisions sur l'offre de formation sur base des besoins actuels et futurs de l'économie. Les formations offertes dans les centres (tant publics que privés) sont donc souvent peu pertinentes et de petite valeur ajoutée¹⁴ pour contribuer à la production et au relancement de l'économie. De l'autre, la qualité de la FTP subit plusieurs entraves, telles que la faiblesse des compétences pédagogiques et techniques des formateurs, l'insuffisance du matériel pédagogique et didactique, ainsi qu'une relative vétusté des centres et ateliers qui manquent d'entretien général, d'absence de matériaux pour l'enseignement continu et de gestion appropriés. Cette conjoncture génère une méfiance du secteur privé envers

¹¹ Selon les conclusions du Post-Disaster Needs Assessment/PDNA, évaluation réalisée avec l'appui technique de l'Union européenne, les Nations Unies et la Banque mondiale, et du Plan de relèvement intégré de la péninsule sud, réalisé avec l'appui technique de l'Union européenne sur base du PDNA (rendu public en janvier 2022).

¹² Selon l'Unicef, 70% des jeunes femmes haïtiennes âgées de 15 à 24 ans savent lire et écrire. On constate qu'elles abandonnent l'école avant les garçons, étant les premières sacrifiées si la famille ne peut pas assurer la scolarisation de tous ses enfants. Les grossesses précoces deviennent l'un des principaux obstacles à l'éducation des filles.

¹³ Loi du 21 Mai 2018 sur la réorganisation et modernisation de la Formation Technique et Professionnelle en Haïti.

¹⁴ Professions traditionnelles à bas salaire et avec un faible taux d'employabilité.

l'offre technique et professionnelle existante et pousse les entreprises à recruter du personnel qualifié hors du pays. Autre conséquence notable : absence d'accords entre les centres publics de FTP et opérateurs économiques rendant viables les stages des étudiants en entreprise et le recyclage des travailleurs dans les centres. L'absence de tout type d'accord public-privé limite également l'accès aux sources de financement de la formation professionnelle, autres que les maigres fonds publics disponibles.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Les enfants et les jeunes, avec accent mis sur les filles, quelle que soit leur origine sociale, leur handicap, leur identité ou leur origine géographique constituent le centre de tout système éducatif et par conséquent de l'ensemble de l'action ;

Les formateurs du système de formation technique et professionnelle, seront des bénéficiaires des activités de renforcement de leurs compétences pédagogiques et professionnelles;

Les **directeurs d'école et les inspecteurs** du Département du Nord-Est qui bénéficieront d'un renforcement des capacités mais qui joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan d'action départemental, les aspects de pilotage du système éducatif et la prise et fourniture des données ;

Les structures communautaires (Conseil de gestion d'école, Associations de parents d'élèves, Conseil des élèves) **et locales** (Commissions municipales de l'éducation) à organiser et renforcer comme instances de participation, médiation et contrôle ; permettant le dialogue entre les représentants du ministère, les élus locaux et les parents d'élèves ;

Les entités déconcentrées du MENFP et en particulier la Direction Départemental de l'Éducation (DDE) du Nord-Est, ses Bureaux de District Scolaire (BDS) et ses Bureaux d'Inspection de Zones (BIZ) comme bénéficiaires des activités mais aussi comme responsables de mise en œuvre du plan d'action annuel du département ;

Des structures et directions techniques du MENFP à niveau central tel que **le pôle de qualité et la Direction de l'enseignement secondaire** (entités de suivi de la mise en place du secondaire technique), **DAEPP** (direction technique chargé de la politique nationale de la gestion de proximité des écoles), **CETN** (Coordination de l'équipe technique national) chargé de coordonner le fonctionnement et utilisation du **SIGE** (renforcement des capacités de planification sur la base de données) ;

L'**Institut National de Formation Professionnelle** (l'INFP) dans son rôle de pilotage des activités de renforcement de la formation professionnelle ;

L'**ENTEC (École Normale Technique)**, centre qui a signé un accord de collaboration avec l'INFP pour former les enseignants des centres de FTP publics.

Le Conseil d'administration du Parc Industriel Codevi et la Fondation Groupe M dans leur rôle d'appuyer la mise en place d'une offre technico-professionnelle à Ouanaminthe, participer à la définition des filières et programmes de formation technico-professionnelle et assurer la durabilité de cette composante de l'action ;

Les centres et institutions dominicaines spécialisés en formation technico-professionnelle et qui pourront appuyer ses homologues haïtiens : Centro de **Tecnología y Educación Permanente** (TEP) de la **PUCMM** (Pontificia Universidad Católica Madre y Maestra) et l'**INFOTEP** à Santiago de los Caballeros, l'**Instituto Tecnológico San Ignacio de Loyola (ITESIL)** à Dajabón.

L'**Université d'État Roi Christophe à Limonade** comme acteur pour le développement des passerelles entre l'enseignement technico professionnel et l'enseignement supérieur.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est que le système éducatif réponde mieux aux besoins de la société avec la participation de ses acteurs.

Les objectifs spécifiques (effets attendus) de cette action sont:

1. La gouvernance et le pilotage du système éducatif sont renforcés ;
2. L'accès à l'éducation dans la zone affectée par le séisme est amélioré et sécurisé, avec attention particulière aux filles;
3. Les compétences techniques et non techniques acquises par les bénéficiaires de la FTP sont plus pertinentes pour le marché du travail.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- 1.1 Les capacités de gestion et pilotage des structures déconcentrées du Département du Nord-Est sont renforcées;
- 1.2 Une chaîne planification-programmation-budget-suivi basée sur la prise et l'analyse des données est opérationnelle ;
- 2.1 Les écoles sont dotées des infrastructures scolaires répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- 2.2 Les capacités des acteurs du milieu scolaire sont renforcées pour garantir un entourage plus sécurisé, avec attention particulière aux les filles.
- 3.1 La qualité de l'enseignement des filières porteuses existantes aux centres de formation professionnelle est améliorée ;
- 3.2 Une offre de formation technico-professionnelle inclusive et adaptée aux demandes du marché du travail, dans le Département du Nord-Est, est fonctionnelle.

L'objectif général de l'action coïncide avec les objectifs spécifiques de la logique d'intervention de la TEI et contribue à son objectif général, à savoir faire de l'éducation le levier qui impulse un vivre ensemble constructeur de la cohésion sociale. Par ailleurs les objectifs spécifiques de l'action contribuent directement à quatre des neuf produits attendus de la TEI : (i) les parents et les collectivités locales sont renforcés dans leur fonction de contrôle du fonctionnement du système éducatif ; (ii) le pilotage du système est basé sur des données probantes ; (iii) l'accès à l'éducation est amélioré et sécurisé et (iv) la qualité du secteur de l'enseignement technique et professionnelle (ETP) est plus cohérente avec les besoins de compétences de l'économie haïtienne.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 *les capacités de gestion et pilotage des structures déconcentrées du Département du Nord-Est sont renforcées*

- Activité 1.1.1 Mise en œuvre du plan d'action de la DDE du Nord-Est ;
- Activité 1.1.2 Renforcement des capacités du personnel des entités déconcentrées (Services DDE, BDS, BIZ) pour assurer leurs fonctions de suivi (support administratif et pédagogique) et de régulation (accréditation enseignants et écoles) des écoles publiques et non publiques ;
- Activité 1.1.3 Mise en place des structures de gestion de proximité des écoles fonctionnelles ;
- Activité 1.1.4 Les comités d'école et comités de parents mettent en œuvre le contrôle externe citoyen et rendent publiques les informations sur les allocations à destination des écoles et lycées.

Activités liées au produit 1.2 *une chaîne planification-programmation-budget-suivi basée sur la prise et l'analyse des données est opérationnelle*

- Activité 1.2.1 Renforcement des capacités des services de la direction départementale, les inspecteurs et les directeurs d'écoles pour identifier, collecter et utiliser des données pour l'amélioration du service éducatif ;
- Activité 1.2.2 Consolidation du système d'information départemental et son articulation avec le Système d'information de gestion de l'éducation (SIGE) ;
- Activité 1.2.3 Renforcement des capacités des fonctionnaires et techniciens du MENFP sur le processus décisionnel et les méthodes de gestion du SIGE.

Activités liées au produit 2.1 *Les écoles sont dotées des infrastructures scolaires répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques*

- Activité 2.1.1 Mise en place et renforcement des capacités des conseils d'école et comités de parents pour appuyer la reconstruction des écoles et sa durabilité
- Activité 2.1.2 Construction des salles de classe et des infrastructures sanitaires permanentes et résilientes aux catastrophes naturelles dans les écoles endommagées ;
- Activité 2.1.3 Distribution de mobiliers scolaires, d'équipements et de matériels pédagogiques aux écoles et aux enseignants.

Activités liées au produit 2.2 *Les capacités des acteurs du milieu scolaire sont renforcées pour garantir un entourage plus sécurisé, spécialement pour les filles*

- Activité 2.2.1 Appui psychosocial et émotionnel aux filles victimes de violences sexuelles ;
- Activité 2.2.2 Formation des directeurs, enseignants et parents sur la réduction des risques en milieu scolaire et la politique des écoles vertes (catastrophes naturelles, accidents, prévention et détection de violence basée sur le genre, assainissement scolaire, respect à l'environnement, etc.).

Activités liées au produit 3.1 *La qualité de l'enseignement des filières porteuses existantes aux centres de formation professionnelle est améliorée*

- Activité 3.1.1 Sélection des filières stratégiques sur base de leur alignement avec le marché de travail et leur potentiel inclusif;
- Activité 3.1.2 Renforcement des capacités de l'ENTEC pour élargir son offre de formation initiale et continue des enseignants ;
- Activité 3.1.3 Programme de formation en compétences techniques pour les enseignants de formation technique et professionnelle des filières sélectionnées ;
- Activité 3.1.4 Formation des directeurs d'établissements en gestion des Centres de Formation Professionnelle (CFP) publiques ;
- Activité 3.1.5 Mise en place des centres d'orientation professionnelle et coaching pour améliorer l'employabilité des étudiants sortants, notamment pour les femmes et les jeunes.

Activités liées au produit 3.2 *Une offre de formation technico-professionnelle inclusive et adaptée aux demandes du marché du travail, dans le Département du Nord-Est, est fonctionnelle.*

- Activité 3.2.1 Identification et développement de filières porteuses et inclusives avec participation du secteur privé des pôles de croissance économique ;
- Activité 3.2.2 Développement d'une offre inclusive de formation technico-professionnelle/secondaire technique en partenariat avec le secteur privé ;
- Activité 3.2.3 Facilitation à l'accès du coaching pour les créateurs d'entreprises à l'issue de la formation technique et professionnelle ;
- Activité 3.2.4 Création des passerelles à des enseignements techniques supérieures.

L'engagement de la contribution de l'UE à l'initiative Team Europe prévu dans le cadre du présent plan d'action sera complété par d'autres contributions des partenaires d'Equipe Europe. L'engagement de l'UE est soumis à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque partenaire respectif dans les meilleurs délais. Au cas où l'Initiative Equipe Europe (TEI) et/ou ses contributions ne se concrétiseraient pas, l'action de l'UE pourra se poursuivre en dehors du cadre de la TEI.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en compte au cours de la conception).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Toute construction ou rénovation d'écoles tiendra compte des opportunités et défis environnementaux et climatiques. Avant d'initier la construction des infrastructures, les compagnies auront à développer un Plan de gestion environnementale pour mitiger les impacts liés aux travaux. La construction prendra également en compte les éventuels effets climatiques ou environnementaux sur l'infrastructure. L'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux (tels que les déchets plastiques) seront encouragées. Cela contribuera également au NDC d'Haïti. Les questions environnementales ainsi que la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement seront également promues à travers des formations dans le milieu scolaire.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'action compte entre ses objectifs et activités faire de l'équité entre les sexes une priorité telle qu'établie dans GAP3 à niveau pays: (i) dans le cadre du renforcement des structures de gestion de proximité des écoles, il sera possible de mettre en place des mécanismes de lutte contre les obstacles que les filles rencontrent tout au long de leur parcours scolaire et qui se transforment généralement en leur abandon ; (ii) l'approche pendant la création de ces structures privilégiera la participation des femmes (principalement mères des élèves) dans les espaces décisionnels de la gestion de l'école ; (iii) des activités pour lutter contre la VBG sont prévues spécifiquement dans l'objectif de faire de l'école un milieu sûr et, (iv) une attention particulière sera portée à la sélection des filières de formation technico professionnelle à développer par le projet afin de privilégier celles qui attirent autant les filles que les garçons. Les centres d'orientation et de coaching à développer par le projet joueront un rôle principal afin de supprimer les obstacles qui empêchent les femmes de progresser dans des métiers non traditionnels pour elles et de garantir leur pleine intégration dans les secteurs économiques et productifs clés.

Droits de l'homme

La mise en œuvre du projet veillera au respect des droits de l'homme, notamment au droit à une éducation de qualité pour l'enfant, droit universel auquel chacun doit pouvoir accéder. Le projet adresse spécifiquement le droit des enfants à se former dans un environnement sécurisé, avec un accent important sur la lutte contre les situations de VBG. Les capacités de l'environnement de l'enfant seront renforcées pour prévenir, combattre, détecter et agir en cas de situation de VBG.

De manière globale la question du droit à l'éducation participe entièrement du respect de la dignité humaine et de la promotion de l'émancipation et de la liberté humaine.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

L'invalidité et le handicap ne sont pas adressés de manière directe par le projet, mais des aspects pour favoriser l'intégration dans le système éducatif des personnes affectées sont inclus dans le design de l'action : (i) tout bâtiment à construire devra tenir compte de faciliter l'accès pour les personnes avec problèmes de mobilité évitant des barrières architectoniques. Cela est le cas du modèle standard de salle de classe préconisé par le MENFP et devra être garanti dans toute infrastructure nécessaire pour développer la formation technico professionnelle dans le Nord-Est ; (ii) la sélection des filières de formation technico professionnelle à développer par le projet devra servir aussi comme opportunité pour promouvoir l'accès au marché de l'emploi des personnes handicapées.

Démocratie

L'objectif générale de l'action vise à faire de la participation des acteurs du système éducatif un des piliers sur lequel fonder une école contribuant au *vivre ensemble* de la société haïtienne. Cette participation se concrétise principalement avec la création, renforcement et dynamisation des espaces de gestion de proximité de l'école : des tables de concertation départementales, des commissions municipales de l'éducation, des comités d'école, des parents et des élèves. Cela encadrera la participation des parents dans les processus de gestion de l'éducation et

impliquer davantage les autorités locales dans la gestion de la gouvernance éducative. Il s'agit de concrétiser la démocratisation du système éducatif.

De manière générale, tout soutien au système éducatif est un soutien au renforcement de la démocratie exigeant des citoyens formés et responsables.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La situation actuelle d'Haïti contribue à la division des familles et à une société profondément fissurée. L'action s'inscrit dans le TEI qui agit à partir du principe que l'absence historique de cohésion sociale en Haïti reste le fondement profond de la crise aiguë actuelle et que cette cohésion (*vivre ensemble*) ne peut se construire qu'à travers l'éducation.

Cette action contribue à atténuer et à prévenir les conflits en favorisant le dialogue, la médiation entre les acteurs au niveau local, et entre les directions techniques au niveau central et les structures déconcentrées. Par ailleurs, en renforçant la gouvernance décentralisée du système éducatif, l'action fournira des outils aux communautés et aux acteurs étatiques pour absorber les futures situations de stress au niveau local. D'un autre côté, les gangs qui sèment l'insécurité dans le pays s'attaquent aux jeunes non employés, éduqués ou formés. Abordant l'éducation et appuyant la dimension de formation technico-professionnelle, l'action contribue à lutter contre la fragilité sécuritaire du pays. Le développement de la FTP est compris par les conseils des parcs industriels comme un moyen d'assurer la stabilité et la paix dans les zones environnantes.

Réduction des risques de catastrophes

Haïti est très vulnérable aux aléas naturels. Plus de 96 % de la population est exposée à ces types de risques. Le séisme du 14 août 2021 affectant la région sud du pays a mis à jour les vulnérabilités déjà observées lors du séisme de 2010 mais a également rappelé la fragilité face aux catastrophes naturelles dérivées du changement climatique comme le passage de l'ouragan Matthew en 2016 ou l'exposition continue aux inondations. Ainsi, un sentiment permanent de vulnérabilité en Haïti persiste en général, et dans les écoles en particulier. L'apprentissage notamment de bonnes pratiques ou des bonnes attitudes à avoir en cas d'alerte au tsunami, de séisme ou de cyclone se révèlent très lacunaires. Pour faire face à cette situation, deux mesures principales seront introduites dans la conception de l'action : (i) les constructions prévues suivront les normes antiséismiques et anticycloniques afin de réduire les risques et vulnérabilités des infrastructures et (ii) certaines activités visent à créer une résilience dans les écoles aux risques naturels liés, entre autres, au changement climatique, et à la mise en place d'un environnement scolaire sûr.

Autres considérations, le cas échéant

Migration économique et flux frontalier d'élèves

La faiblesse du système éducatif haïtien est encore plus notable dans les zones frontalières, obligeant des milliers d'enfants à traverser la frontière pour fréquenter un établissement du côté dominicain avec tous les problèmes que ce flux entraîne (fréquentation affectée par le décalage entre les heures de l'ouverture de la frontière et de la rentrée scolaire ou fortement altérée par l'empêchement de franchir la frontière en cas de crise entre les deux pays, le danger de ne pas pouvoir rentrer chez soi en raison des aléas de la fermeture des frontières, l'exposition à des abus ou le chantage pour traverser, les longues distances à parcourir, etc.). En soutenant la gouvernance du système éducatif dans un département frontalier et en développant une offre professionnelle technique alignée sur le marché du travail de la zone, l'action contribue non seulement à réduire le flux d'élèves haïtiens vers les écoles dominicaines, mais aussi à réduire la migration de leurs parents.

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement externe	L'instabilité politique, institutionnelle et la crise économique	Haute	Moyen	L'appui continu à l'État haïtien à travers le dialogue politique, l'assistance technique et éventuellement un appui budgétaire aux réformes en coordination

	engendrent des troubles sociaux			avec les autres partenaires, et notamment les autres membres TEI, devront permettre de prendre des mesures réduisant la durée des troubles. Le travail avec les structures déconcentrées, l'appui aux populations de la composante de reconstruction et l'implication du Parc industriel dans la composante d'appui à la FTP sont de catalyseurs qui devront permettre d'adoucir d'éventuelles tensions sociales.
Environnement externe	Une sécurité du pays gravement détériorée réduit l'accessibilité aux zones d'intervention.	Haute	Moyen	Faire la mise en œuvre de la plupart de l'action en dehors de Port au Prince est un choix fait pour atténuer les problèmes sécuritaires. L'accessibilité ou le transport de matériel reste toujours garantie à travers la République Dominicaine pour les composantes à développer dans le Département du NE. Pour la composante dans le Grand Sud, l'opérateur de mise en œuvre suivra l'évolution des contraintes pour pouvoir réagir à temps et identifier les options d'accès.
Environnement externe	Les zones d'intervention sont affectées par de nouvelles crises naturelles	Moyenne	Moyen	L'action elle-même incorpore des éléments réduisant, voir même évitant, des impacts causés par des catastrophes naturelles auxquels sont soumis les zones d'intervention. Les appuis de l'UE et des autres partenaires au développement à la Direction Générale de Protection Civile permettent à l'État de coordonner sa réponse en cas de désastres naturels et d'apporter des réponses appropriées.
Environnement externe	La situation sécuritaire force aux opérateurs de quitter le pays où rendre difficile de trouver de l'expertise	Faible	Haute	L'ancrage dans le pays, l'engagement et la résilience des opérateurs ainsi que la priorisation de personnel nationaux sont des éléments à tenir pour leur sélection afin de rendre faible la probabilité du risque cité.
Planification, procès et systèmes	L'instabilité politique et institutionnelle rendent difficile la	Haute	Moyen	Le projet a été dûment aligné sur la stratégie sectorielle nationale et la logique d'intervention favorise une approche décentralisée impliquant des acteurs autres que purement étatiques (directeurs

	collaboration avec le gouvernement			d'école, parents d'élèves, collectivités locales, secteur privé, société civile, etc.), les activités impliquant l'administration centrale du MENFP (fortement exposées au risque cité) seront intermittentes dans le temps ou de nature conceptuelle, et une grande partie du projet sera exécutée dans des zones d'intervention hors de Port-au-Prince (Nord-Est et Grand Sud).
Personnes et organisation	Engagement politique insuffisant des EM pour soutenir la mise en œuvre de la TEI	Faible	Moyen	Dialogue régulier entre la DUE et les EM a tous les niveaux
Légalité et aspects régulateurs	Cadre légal pour un accord public-privé pour la FTP méconnu	Faible	Haute	Etudier les solutions faisables et inclure des activités pendant la mise en œuvre si un cadre législatif ou des modifications seraient nécessaires à élaborer.
Communication et information	Absences, distance physique et décalage horaire rendent difficile le suivi	Haute	Moyen	Trouver une stratégie qui approche de manière permanente ou permet la présence intermittente du personnel de la DUE dans la zone d'intervention

Enseignements tirés:

- L'évaluation à mi-parcours (Janvier 2022) du programme Améliorer l'éducation par la planification et le pilotage stratégique en Haïti exécuté par l'IIEP sur financement de l'appui budgétaire SBCII¹⁵, a montré que pour aboutir au développement durable du fonctionnement des DDE en tant que structures déconcentrées, il n'est pas suffisant de mener des interventions à leur niveau sans prendre en compte le rôle à jouer par le niveau central. Dans ce sens il est important d'intégrer dans la structure de gouvernance du projet les directions techniques associées aux différentes thématiques à aborder dans la mise en œuvre du plan opérationnel de la DDE du Nord-Est.
- La mise en œuvre de l'aide apportée lors de 2010 et l'ouragan Matthew en 2016 a montré l'importance de sa planification, de sa coordination et de son adaptation aux capacités des structures communautaires existantes avant la catastrophe. En ce sens, la composante pour le relèvement/amélioration de l'accès à l'éducation dans les zones affectées par le séisme d'août 2021 doit être intégrée aux dispositifs de coordination établis, être planifiée en fonction des besoins évalués par lesdits mécanismes et accompagner la construction d'infrastructures par des activités intégrant la participation des acteurs du milieu scolaire.
- Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet PAFMIR où l'administration publique n'a pas respecté les engagements convenus, le lancement d'une nouvelle expérience de renforcement de l'ETFP devrait favoriser des voies alternatives dans lesquelles le secteur privé est intégré comme un acteur pertinent. et des opérateurs expérimentés dans la formation professionnelle qui ont des accords stables avec les institutions publiques du secteur pour orienter le développement des activités et catalyser le dialogue avec elles.

3.5 Logique d'intervention

La mise en œuvre de la Composante 1 – Renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif - consiste d'une part à appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la Direction départementale d'éducation du Nord-Est (déjà développé sous l'appui de l'IIEP dans le cadre du SBCII, mesures complémentaires), tout en se

¹⁵ State Building Contract II.

concentrant à ses parties plus liées à l'accréditation des écoles, à la mise à niveau des enseignants pour l'obtention du permis d'enseigner et au renforcement des capacités des inspecteurs pour pouvoir remplir leurs fonctions d'encadrement administratif et pédagogique aux écoles et de régulation du système. Pour rendre effectif cet encadrement à l'ensemble des écoles (publiques et non publiques), il convient également de promouvoir l'implication des collectivités territoriales à travers les commissions municipales d'éducation et de renforcer les structures de gestion de proximité (conseil de gestion d'école, comité de parents, comité d'élèves). Le but est de les rendre actifs et dotées d'instruments leur permettant d'exercer un contrôle externe citoyen du système éducatif, tel que prévu dans le plan opérationnel PETS de 2019.

D'autre part, l'appui donné à travers le SBC II au niveau central du Ministère et dans les dix DDE en termes de planification, a conscientisé sur l'importance de disposer des données fiables, à jour, de qualité et désagrégés par sexe et autres catégories pour la prise des décisions de planification et de pilotage. Le besoin d'adresser cette contrainte de données sur le système éducatif fait partie des activités dans des projets de la BM et de la BID. Par conséquent, cette action sera focalisée sur l'utilisation de ces données dans la prise de décision et leur mise à jour régulière par les niveaux déconcentrés. Un premier niveau serait de renforcer les capacités des acteurs du département du Nord-Est à la recherche et à l'utilisation des données à partir du SIGE du MENFP. Par la suite, les directeurs d'écoles dudit département seront particulièrement sensibilisés et renforcés dans la collecte de données, plus particulièrement celles liées à l'accréditation des écoles et aux permis d'enseignement pour appuyer les activités du produit 1.1. Dans la mesure de possible il est envisagé de digitaliser la collecte et diffusion des données à travers des applications des cellulaires à développer de manière pilote tout en maximisant la couverture géographique de son emploi tant que possible. Toujours, dans la continuité des acquis obtenus à travers le SBCII, les capacités des structures centrales chargées de coordonner le fonctionnement et utilisation du SIGE (notamment celles intégrées dans le Coordonation de l'équipe technique national, CTEN-SIGE) seront aussi renforcées pour améliorer leur capacité dans l'élaboration des politiques publiques sur la base de la collecte continue des données, bien cerner quel type de donnée est nécessaire à incorporer à fur et à mesure que les orientations politiques changent ainsi qu'à connaître son exploitation.

La Composante 2 – Amélioration de l'accès à l'éducation inclusive dans les zones affectées par le séisme (Départements de Grande Anse, Nippes et Sud) - a comme but d'appuyer la construction des salles de classe en les équipant des infrastructures sanitaires et mobilières. Le modèle de salle de classe suivra les spécifications du MENFP, de type permanent, résistants aux ouragans et tremblements de terre et dotées des sanitaires différenciés par sexe. Il est prévu d'analyser la possibilité d'utiliser des matériaux de construction fabriqués à partir du recyclage du plastique. La conception cherchera à maximiser la gestion de l'eau et l'efficacité énergétique. Lorsque possible, il est envisagé d'installer des panneaux solaires. Il sera aussi sollicité aux constructeurs d'intégrer des élèves de la filière bâtiment des centres de formation professionnelle de la zone comme stagiaires salariés dans les chantiers. Si bien les salles de classe construites constituent le produit principal, préalablement ou en parallèle, il sera nécessaire de créer et/ou renforcer les comités de gestion de proximité pour s'assurer la prise de la gestion et maintenance des écoles construites.

En saisissant l'opportunité de « reconstruire en mieux » pour accroître la résilience de l'entourage scolaire, une stratégie doit se mettre en place pour permettre le retour à l'école des garçons et filles dans un entourage scolaire plus sécurisé. Pour le faire un renforcement des capacités des cadres scolaires (directeurs, professeurs), mais aussi des parents, sera dispensé pour mitiger les risques scolaires dans les centres ayant bénéficié des activités de reconstruction par le projet. Une attention principale sera donnée à la formation sur la détection précoce des abus ou de violence sexuelle dans l'entourage scolaire. Cette formation pourra fonder éventuellement leur approche à partir des analyses à faire dans le cadre du 2ème plan d'action Spotlight aux programmes éducatifs et de formation extra-scolaire concernant la violence faites aux femmes et aux filles. Parallèlement, un appui psychosocial aux filles victimes de VBG sera apporté par le projet avec comme but final d'intégrer leur prise en charge dans le système de soins de santé primaire (chargé de la protection des enfants victimes de VBG) ; dans la mesure du possible et conditionnée au rétablissement et renforcement du système de santé dans la zone en accord au plan d'action du PRIPS.

Cette composante s'inscrit sur le PRIPS déjà énoncé, et est liée à une action financée par l'UE et mise en œuvre par la FAO dans le Grand Sud pour le renforcement des chaînes agricoles régionales/locales, y compris les écoles avec ses cantines scolaires.

La Composante 3 - Amélioration de la pertinence des compétences techniques et non techniques acquises par les bénéficiaires de la Formation Technico-Professionnelle (FTP) en cohérence avec les besoins de l'économie haïtienne - consiste d'une part en améliorer au niveau national les compétences techniques des formateurs des centres de formation professionnelle (CFP) chargés des filières plus porteuses et inclusives à cibler. Il s'agit ici de privilégier l'approche pédagogique de l'apprentissage par compétences pour pallier au fait que généralement la formation professionnelle et technique en Haïti est trop théorique et déconnectée de la réalité des étudiants et du marché. Cette mise à niveau sera effectuée à travers de l'ENTEC (Ecole Normale Technique), centre Salésien de formation ayant un protocole d'accord avec l'INFP pour la formation initiale et continue des formateurs des CFP publiques. Des synergies pourront être créées avec la composante Building for Vocational Education and Training du programme Erasmus+.

D'autre part une offre technico-professionnelle alignée sur les besoins présents et futurs de l'un des trois parcs industriels du pays (CODEVI – Département du Nord-Est) sera développée. A tel effet deux voies pourront s'expérimenter (alternativement où en parallèle) : le développement d'une série de filières sélectionnées du secondaire technique, dont certaines expériences démarrent maintenant au pays, et des programmes de formation professionnelle de courte durée (3 à 6 mois) visant tantôt la capacitation de jeunes et des femmes de la zone comme le recyclage de ses employés. Des infrastructures seront à construire, soit pour agrandir des centres de secondaire existants dans la zone qui pourront loger la nouvelle branche technique, soit pour créer un nouveau centre sur les terrains du Parc Industriel (terrains appartenant à l'État mais sous cession usufruituaire à CODEVI). Le parc industriel participera activement dans la sélection des filières et le développement de leurs programmes de formation. Il s'agit de mettre en place une offre de formation technico professionnelle, sous l'égide d'un accord public-privé, qui vise à offrir à la jeunesse du pays (en particulier aux filles) un échantillon des métiers du XXIe siècle avec un taux élevé d'employabilité et un potentiel élevé pour générer des initiatives individuelles d'entreprenariat ciblées à des services pour et autour du parc. L'accord public-privé devra garantir également la pérennité de l'offre de formation professionnelle. Le succès du projet pourrait avoir un effet multiplicateur dans d'autres parcs industriels et/ou secteurs de l'économie haïtienne.

Dans les deux axes d'intervention de cette composante, la mise à niveau technologique de la formation, en mettant en perspective la demande du secteur privé et privilégiant des filières qui attirent autant des garçons que des filles, sera complétée à travers des actions de coaching pour renforcer les capacités des jeunes créatifs sortant des institutions de formation de produire leurs emplois au regard de la demande. Une attention particulière sera donnée aux initiatives des jeunes et des femmes. Dans le cadre des activités du coaching, il serait envisageable d'appuyer des jeunes entrepreneurs à soumettre ses projets dans le cadre des programmes de mobilité ou de renforcement des capacités offerts par la composante *Building for Vocational Education and Training* du programme Erasmus +.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Le système éducatif répond mieux aux besoins de la société avec la participation de ses acteurs	<p>1 # des plateformes regroupant/représentant des structures de gestion de proximité jouant un rôle de concertation/négociation avec le ministère (**) (***)</p> <p>2 Taux d'achèvement au niveau du primaire et du secondaire (désagrégation par genre et si faisable par condition de handicap) (*)</p> <p>3 # de jeunes inscrits à programmes de formation professionnelle soutenus par l'UE qui sont employés sur le marché du travail (désagrégation par genre et condition de handicap) (*) (**)</p>	<p>(2022)</p> <p>1 A déterminer</p> <p>2 65 % (désagrégation à déterminer)</p> <p>3 A déterminer</p>	<p>(2027)</p> <p>1 A déterminer</p> <p>2 A déterminer (2030)</p> <p>3 A déterminer</p>	<p>1 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre</p> <p>2 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base des données du SIGE</p> <p>3 Rapports CFP/Rapports CODEVI</p>	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	1. La gouvernance et le de pilotage du système éducatif sont renforcés	<p>1.1. # d'écoles ciblées ayant le permis de fonctionner (*)</p> <p>1.2 # d'écoles où les inspections ont discuté avec le personnel les implications des données du SIGE</p>	<p>(2022)</p> <p>1.1 0</p> <p>1.2 NA</p>	<p>(2027)</p> <p>1.1 A déterminer</p> <p>1.2 A déterminer</p>	<p>1.1/1.2 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base des données du SIGE/Base des données DDE NE</p>	Le MENFP met en place un mécanisme d'interaction entre les différents acteurs dans la prise de décisions
Effet direct 2	2. L'accès à l'éducation dans la zone affectée par le séisme est amélioré et sécurisé, avec attention particulière aux filles	<p>2.1 # d'écoles publiques installées dans des bâtiments expressément prévus à ces fins (*).</p> <p>2.2 GERF 2.36 Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement avec le soutien de l'UE: a) enseignement primaire, b) enseignement secondaire (par sexe et condition de handicap) - note méthodologique ici: https://europa.eu/capacity4dev/sites/default/files/2.7_-_education_180808.pdf</p> <p>2.3 # écoles avec Plans d'urgence</p>	<p>(2022)</p> <p>2.1 0</p> <p>2.2 0</p> <p>2.3 0</p>	<p>(2027)</p> <p>2.1 ~25</p> <p>2.2 ~3600</p> <p>2.3 ~25</p>	<p>2.1, 2.2 et 2.3 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base des rapports des directeurs d'école</p>	Autres éléments favorisant la fréquence scolaire sont assurés (tel que cantines scolaires, subventions, etc.)

Effet direct 3	<p>3. Les compétences techniques et non techniques acquises par les bénéficiaires de la FTP sont plus pertinentes pour le marché du travail..</p>	<p>3.1 % centres publics FTP dont les compétences techniques et pédagogiques acquises sont appliquées total ou partiellement (***)</p> <p>3.2 GERF 2.14 Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions de FTP/de développement des compétences en institution ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE: (désagrégation par genre, âge, type/niveau de formation et condition de handicap) [étudiants inscrits, personnes appuyées par coaching] (*) (**) (***)</p> <p>3.3 # de nouvelles micro entreprises/auto emplois rendant services externes aux Parcs industriels et leurs alentours (désagrégation par genre et condition de handicap)</p>	<p>(2022)</p> <p>3.1 Aucun</p> <p>3.2 0</p> <p>3.3 0</p>	<p>(2027)</p> <p>3.1 ~70%</p> <p>3.2 ~ 250/année à partir 2027</p> <p>(2027)</p> <p>3.3 ~ 15</p>	<p>Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base du rapport de l'ENTEC et CFP (3.1 et 3.2) et sur la base des données de la chambre de commerce NE (3.3)</p>	<p>Le développement socioéconomique dans les pôles de croissance alimente la demande pour la FTP</p>
Produit 1 lié à l'effet direct 1	<p>1.1 Les capacités de gestion et pilotage des structures déconcentrées du Département du Nord-Est sont renforcées</p>	<p>1.1.1 # d'activités de suivi par les inspecteurs exécutant un plan d'accompagnement pédagogique des enseignants (courriels, visites écoles, appels, rapports, etc.) (***)</p> <p>1.1.2 # d'activités de suivi par les inspecteurs disposant d'un plan d'encadrement administratif des écoles sous leur supervision (courriels, visites, écoles, appels, rapports, etc.) (***)</p> <p>1.1.3 % des écoles publiques et % des écoles privées du Nord-Est avec des conseils de gestion d'école et des associations des parents d'élèves fonctionnels (***)</p>	<p>(2022)</p> <p>1.1.1 No data</p> <p>1.1.2 No data</p> <p>1.1.3 No data</p>	<p>(2025)</p> <p>1.1.1 ~A déterminer</p> <p>1.1.2 ~A déterminer</p> <p>1.1.3 ~100%/30%</p>	<p>1.1.1 et 1.1.2 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base du rapport DDE NE</p> <p>1.1.3 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base du rapport SIGE/Basses de données DDE NE</p>	<p>Les changements de leadership au niveau du MENFP ne remettent pas en question la gouvernance décentralisée et la politique de gestion de proximités des écoles</p>
Produit 2 lié à l'effet direct 1	<p>1.2 Une chaîne planification-programmation-budget-suivi basée dans la prise et l'analyse des données est opérationnelle</p>	<p>1.2.1 la carte scolaire du Nord-Est est mise à jour régulièrement par les acteurs déconcentrés du MENFP (***)</p> <p>1.2.2 % d'écoles transmettant de données fiables dans les délais prévus</p> <p>1.2.3 # cadres du MENFP (central et DDE Nord-Est) formés en formulation de politiques publiques</p>	<p>(2022)</p> <p>1.2.1 No</p> <p>1.2.2 No data</p> <p>1.2.3 0</p>	<p>(2026)</p> <p>1.2.1 Oui</p> <p>1.2.2 50%</p> <p>1.2.3 ~50</p>	<p>1.2.1 et 1.2.2 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base de la base de données du SIGE/DDE NE</p> <p>1.2.3 Système de suivi des</p>	

					partenaires de mise en œuvre	
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les écoles sont dotées des infrastructures scolaires répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques	2.1.1 # de salles de classe (ou équivalent) réhabilités par l'UE avec des critères d'adaptation au changement climatique et de résilience et d'autre catastrophes 2.1.2 # enseignants dotés de matériel pédagogique	(2022) 2.1.1 0 2.1.2 0	(2027) 2.1.1 ~120 2.1.2 ~200	2.1.1 et 2.1.2 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre	
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 Les capacités des acteurs du milieu scolaire sont renforcées pour garantir un entourage plus sécurisé, spécialement pour les filles	2.2.1 GERF 2.37 Nombre de personnes bénéficiant d'interventions financées par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (par sexe et condition de handicap) - note méthodologique ici: https://europa.eu/capacity4dev/sites/default/files/2.31_-_sgbv_gerfgap.pdf (**) 2.2.2 # personnes (directeurs, enseignants, parents élèves, parents) formées en thématiques liées à la sécurité scolaire 2.2.3 # cadres (directeurs, enseignants) formés en sécurité scolaire qui sont capables de restituer le fonctionnement des mécanismes de prévention et réponse	(2022) 2.2.1 0 2.2.2 0 2.2.3 0	(2027) 2.2.1 À déterminer 2.2.2 ~7000 2.2.3 ~25	2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre	Le MENFP assure le normal fonctionnement des écoles ciblées
Produit 1 lié à l'effet direct 3	3.1 La qualité de l'enseignement des filières porteuses existantes aux centres de formation professionnelle est améliorée	3.1.1 # enseignants de formation technique et professionnelle formés en compétences pédagogiques et techniques qui démontrent des connaissances acquises (désagrégation par genre et condition de handicap) (*) (***) 3.1.2 # programmes et matériel pédagogique actualisés 3.1.3 # directeurs centres de formation professionnelle formés en gestion des établissements qui démontrent des connaissances acquises (désagrégation par genre et condition de handicap) (*)	(2022) 3.1.1 0 3.1.2 0 3.1.3 0 3.1.4 0	(2027) 3.1.1 ~80 3.1.2 ~4 3.1.3 ~25 3.1.4 ~6	3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base du rapport de l'ENTEC/Rapport projet 3.1.4 Système de suivi des	

		3.1.4 # centres d'orientation professionnelle et coaching mise en place avec le soutien de l'UE			partenaires de mise en œuvre	Le secteur privé guide et participe dans le développement des filières et programmes à offrir	
Produit 2 lié à l'effet direct 3	3.2 Une offre de formation technico-professionnelle inclusive et adaptée aux demandes du marché du travail, dans le Département du Nord-Est, est fonctionnelle.			(2026)			
		3.2.1 # filières technico-professionnelles initiées (***)	(2022)	3.2.1 ~4			
		3.2.2 # cours spécialisés	3.2.1 0	3.2.2 ~10/année	3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3, Système de suivi des partenaires de mise en œuvre sur la base des rapports des CFP	Le MENFP sélectionne les centres d'enseignements où développer l'offre de FTP/secondaire technique ou accorde la création d'un centre à caractère public ou public-privé dans les terrains du Parc industriel	
		3.2.3 Situation des mesures pour assurer le fonctionnement et maintenance d'un centre technico-professionnel	3.2.2 0	3.2.3 0	3.2.3 Un accord public privée assure le fonctionnement et maintenance d'un centre technico-professionnel (2024)		
		3.2.4 # passerelles à des formations techniques supérieure créées	3.2.3 0	3.2.4 0	3.2.4 ~4 (2027)	3.2.4 Système de suivi des partenaires de mise en œuvre	

- Indicateurs du MIP (*)
- Indicateurs Programmation de NDICI et ODD (**)
- Indicateurs TEI (***)
- Indicateurs Global Europe Results Framework (GERF)

Autres hypothèses affectant tous les produits et effets de l'action

- Les conditions de sécurité dans les zones d'intervention restent suffisamment stables
- L'absence de catastrophe ou d'aléas naturels majeurs dans les zones d'intervention

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en oeuvre applicable à la modalité du projet

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.¹⁶

4.3.1 Gestion directe (subventions)

Subventions : (Gestion directe)

a) Objet des subventions

Les objectifs des subventions à octroyer sont :

1. Renforcer la gouvernance et le pilotage du système éducatif (Effet 1 de l'action). Il s'agit de mettre en œuvre les activités indicatives citées dans la section 3.2 et tout autre identifiée pour avoir comme produits que les capacités de gestion et pilotage des structures déconcentrées du Département du Nord-Est soient renforcées et qu'une chaîne planification-programmation-budget-suivi basée dans la prise et l'analyse des données soit opérationnelle (Produits 1.1 et 1.2).
2. Améliorer et sécuriser l'accès à l'éducation dans les zones affectées par le séisme, avec attention particulière aux filles (Effet 2 de l'action). Il s'agit de mettre en œuvre les activités indicatives citées dans la section 3.2 et tout autre identifiée pour avoir comme produits que les écoles soient dotées des infrastructures scolaires répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ; et que les capacités des acteurs du milieu scolaire soient renforcées pour garantir un entourage plus sécurisé, spécialement pour les filles (Produits 2.1 et 2.2).
3. Rendre les compétences techniques et non techniques acquises par les bénéficiaires de la FTP plus pertinentes pour le marché du travail (Effet 3 de l'action). Il s'agit de mettre en œuvre les activités indicatives citées dans la section 3.2 et tout autre identifiée pour avoir comme effets que la qualité de l'enseignement des filières porteuses existantes aux CFP soit améliorée et la mise en place d'une formation technico-professionnelle inclusive et adaptée aux demandes du marché du travail dans le Département du Nord-Est (Produit 3.1 et 3.2 de l'action).

b) Type de demandeurs visé

Le type de demandeurs sont des entités légales ou groupements sans personnalité juridique ; autorités locales, organismes publics, organisations internationales, ONG, fondations ou opérateurs économiques.

¹⁶ www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au *Journal officiel* (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

Le nombre indicatif des subventions prévues à octroyer est trois ou quatre.

4.3.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Alternative aux modalités 4.3.1 En cas d'échec de conclusion d'une ou plusieurs des subventions prévues dans la section 4.3.1, la partie correspondante de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec entités dont les piliers ont été positivement évalués par la Commission européenne. Les entités ou groupes d'entités seront sélectionnés sur la base des critères suivants à remplir par l'ensemble:

- Composante 1
 - (a) implantation et présence en Haïti et expérience de travail dans le secteur éducatif haïtien;
 - (b) expérience de collaboration avec le MENFP soit au niveau central et/ou départemental/commune;
 - (c) expérience dans l'appui aux structures de gestion de proximité des écoles et/ou dans le renforcement des capacités de pilotage du système éducatif à niveau local (e.g. inspection, accréditation des écoles, encadrement des enseignants, etc.).
- Composante 2
 - (a) implantation et présence en Haïti et expérience de travail dans le secteur éducatif haïtien;
 - (b) expérience probante dans la gestion de programmes de construction des infrastructures scolaires;
 - (c) expérience dans le renforcement de l'entourage scolaire.
- Composante 3
 - (a) implantation et présence en Haïti et expérience de travail dans le secteur éducatif haïtien;
 - (b) expérience probante de gestion des programmes de renforcement de la formation professionnelle ou de l'enseignement secondaire technique;
 - (c) expérience dans la création ou ampliation des centres d'enseignement technico professionnel et/ou dans l'élaboration ou mis à jour des filières technico professionnelles.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4	
Effets 1, 2 et 3 - Subventions (gestion directe) — enveloppe totale de la section 4.3.1	17 700 000
Evaluation – cf. section 5.2	300 000
Audit – cf. section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	0
Totaux	18 000 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

La gouvernance du programme sera assurée par un comité de pilotage (CP) et un comité opérationnel (CO), structures cruciales pour le suivi stratégique de la mise en œuvre de l'intervention.

Le CP sera mis en place pour fournir l'appui politique nécessaire à la réalisation du programme et garantir sa cohérence avec le PDEF et les politiques sous-sectorielles concernées. Le CP sera, à titre indicatif, composé du :

- Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- Le Chef de la Délégation de l'UE en Haïti
- Les Ambassadeurs des États Membres accrédités en Haïti participant à la TEI
- Des représentants des tables de concertation éducative des Départements du Nord-Est et des Départements du Grand Sud concernés par l'effet 2 de l'action
- Le président du Conseil de Développement de Ouanaminthe
- Le Gérant du Parc Codevi

Le CP se réunira sur une base annuelle et sur convocation du Ministre l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Le CP assure les orientations stratégiques du programme ainsi que la cohérence générale des différentes composantes. Les opérateurs de mise en œuvre assureront le rapportage et le secrétariat.

Le CO sera chargé du suivi opérationnel du programme et sera composé, à titre indicatif, des représentants de :

- Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- ONAPE
- Direction Générale du MENFP et Directions techniques concernées
- INFP
- Directions Départementales d'Éducation du Nord-Est et des Départements du Grand Sud concernés par la reconstruction des écoles
- Délégation de l'UE en Haïti
- Membres de la TEI
- Des représentants des tables de concertation éducatives des Départements du Nord-Est et des Départements du Grand Sud concernés par l'effet 2 de l'action
- Conseil de Développement de Ouanaminthe
- Parc Codevi

Le CO se réunira à titre indicatif, tous les six mois (des réunions extraordinaires ad hoc sont possibles). Il sera chargé de : (i) assurer le suivi opérationnel du programme, (ii) recevoir les rapports d'exécution technique et financière, (iii) prendre des décisions de réorientation opérationnel nécessaires en cas de problèmes ou divergences entre les résultats atteints et ceux convenus, assurer la coordination et synergies entre les composantes de l'action (iv) assurer la bonne exécution des décisions et recommandations du CP et des CO précédents. Les opérateurs de mise en œuvre assureront le rapportage et le secrétariat.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire). Il est à signaler que les matrices

du cadre logique des engagements individuels mettant en œuvre le projet doivent reprendre les indicateurs du cadre logique de l'Action (ce qui n'empêche pas d'avoir aussi d'autres indicateurs), notamment ceux du GERF. Ceci dans un souci d'avoir des données suffisantes pour informer le progrès de l'action et aussi pour pouvoir compter avec des données utilisables pour les rapports corporatifs de l'UE (voir GERF).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Compte tenu de la nature de l'action, un suivi étroit des bénéficiaires devra être effectué par la Délégation pour assurer le succès des différentes composantes.

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données.

Chaque partenaire chargé de la mise en œuvre des composantes du programme sera en charge de la collecte, du suivi et de l'analyse des données, assurant :

- l'établissement des valeurs de référence et des valeurs cibles des indicateurs au moment de la signature du respectif contrat, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement ;
- l'inclusion dans le cadre logique définitif de chaque composante les indicateurs que figure dans le cadre logique de ce document d'action provenant du MIP (*), Programmation NDICI et ODD (**), et TEI (***) afin de pouvoir apporter l'information de la contribution du programme à chaque stratégie d'intervention ;
- la collecte et la mise à jour du degré d'obtention des résultats (produits et effets directs) chaque trois mois, avec l'envoi à la DUE d'une fiche contenant dite information. Si les valeurs de référence et cibles ne sont pas disponibles avant le premier rapport d'avancement, la mise à jour du degré d'obtention des résultats sera référenciée aux valeurs indicatives du cadre logique de ce document d'action ;
- une analyse et interprétation des données dans chaque rapport d'avancement ;
- dans la mesure du possible en termes du rapport coût/bénéfice, la collecte des données portant sur l'évaluation de l'impact de l'action à la fin du respectif contrat.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes et tirer des enseignements notamment dans le cadre du lancement d'une deuxième phase de l'action à partir d'un éventuel nouveau enveloppe budgétaire disponible dans le MIP à partir de 2024.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que certaines composantes sont des actions pilotes avec projection de les agrandir ou les répliquer.

Compte tenu que l'action s'encadre dans la TEI, l'évaluation sera coordonné avec des exercices similaires des autres États membres pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins **trois mois** avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus .

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

À cette fin, la Délégation d'Haïti a récemment contracté une assistance technique par le biais du précédent mécanisme de coopération pour planifier et mettre en œuvre actions de communication et de visibilité autour du partenariat UE – Haïti.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.